



Contrat d'admission

CREA Ecole de création en communication SA (ci-après CREA)

Cycle certifiant en Digital Brand Content - Genève Session Avril – Juin 2019

I Identité et adresse privée (remplir en lettres majuscules SVP)

Nom Date de naissance

Prénom Lieu d'origine

Adresse Etat civil.....

NPA et ville Tél.....

Mail Mobile

Numéro AVS (seulement si domicilié en Suisse)

.....

Coordonnées professionnelles

Entreprise.....

Rue.....

NPA et Ville.....

Mail

Tél.....

Mobile.....

() Copie de votre pièce d'identité à joindre

II Coordonnées bancaires complètes pour facturation (remplir en lettres majuscules SVP)

Titulaire du compte

Nom de l'établissement

IBAN

Clearing

Swift

III Formations antérieures

Nom de l'école	Titre du diplôme	Année(s) d'étude(s)	Diplôme obtenu	
			Oui	Non
			Oui	Non
			Oui	Non
			Oui	Non
			Oui	Non
			Oui	Non
			Oui	Non

() CV complet et copie de vos diplômes à joindre

Si la facture est à envoyer à l'entreprise : Indiquer l'adresse précise de facturation sur la page 1 du contrat d'admission sous « Coordonnées professionnelles », puis ajouter le cachet de l'entreprise et la signature de votre direction en page 6 du présent document.

Clauses de désistement :

En cas de désistement avant le 15.03.19, le montant de CHF 500.- est dû.

En cas de désistement pendant la période 16.03.19 au 04.04.19: 50% de l'écologie, soit CHF 1'900.- est dû.

En cas de désistement pendant la période 05.04.19 au 22.06.19: 100% de l'écologie, soit CHF 3'800.- est dû.

Important : La résiliation du présent contrat d'admission, par l'une des parties, doit être formellement portée à la connaissance de l'autre, par lettre recommandée. L'information par courriel n'est pas admise ni valable.

Retard de paiement

En cas de retard de paiement, auquel l'étudiant s'engage par le présent contrat, et après le 3ème rappel en courrier recommandé, le solde total de l'écologie est automatiquement exigible sans délai. CREA se réserve le droit de procéder au recouvrement du solde échu par voie juridique sans autre avis préalable.

Résiliation

En cas de résiliation des rapports contractuels, l'étudiant reconnaît, par le présent contrat, devoir les montants mentionnés sous « clauses de désistement » pour chacune des périodes décrites et s'engage à procéder au règlement du solde qui sera dû, selon la période à laquelle interviendra la résiliation (selon les clauses de désistement rappelées ci-dessus). Le présent engagement vaut reconnaissance de dette pour les montants mentionnés sous « clauses de désistement ».

Clauses de résiliation pour force majeure

En cas de force majeure reconnue par l'école (« ...tombent sous la notion de force majeure les événements extraordinaires et imprévisibles qui surviennent en dehors de la sphère d'activité de l'intéressé et qui s'imposent à lui de l'extérieur de façon irrésistible »). L'étudiant pourra résilier le contrat qui le lie à CREA et devra s'acquitter des montants d'écologie du semestre en cours.

V Documents à fournir pour le dossier de candidature

- le contrat d'admission dûment complété, daté et signé
- 1 lettre de motivation
- 1 curriculum vitae
- 1 copie des diplômes
- 1 justificatif du paiement de la finance d'inscription (CHF 100.-)
- 1 copie de votre pièce d'identité
- 1 copie de votre carte AVS (seulement si domicilié en Suisse)

L'inscription du candidat à CREA devient définitive après la validation du dossier par la Direction.

CREA se réserve le droit, en cas de participation insuffisante, d'annuler la formation.

L'étudiant s'engage à respecter la réglementation en usage à CREA Genève.

En cas de litige, les parties désignent exclusivement Genève (siège de CREA) comme for juridique.

Par ma signature, j'accepte les conditions du contrat d'admission et du règlement d'admission « Cycle Certifiant en Digital Brand Content – Genève » en annexe.

ETUDIANT

Lieu et date

Signature de l'étudiant(e)

.....

.....

Dans le cas où les factures sont à adresser à une tierce personne ou à une personne morale, cette dernière est tenue de signer également le contrat d'admission. Elle s'engage, en tant que co-débiteur solidaire au sens de l'art. 143 ss du Code des obligations, à payer les montants d'écologie échus.

Nom :

Prénom :

Rue :

NPA / Ville.....

Lieu et date

Signature du co-débiteur

.....

.....

ENTREPRISE

Lieu et date

Signature de la direction de l'entreprise

.....

.....

Cachet et signature de l'entreprise :



CREA

Lieu et date

CREA Ecole de création en communication SA
René Engelmann
Directeur

.....

.....

Règlement d'admission « Cycle Certifiant en Digital Brand Content – Genève »

Article 1 : Le participant peut obtenir le contrat d'admission soit sur le site internet de l'école ou lors d'un entretien individuel ou encore lors d'une séance d'information.

Article 2 : Le contrat d'admission et ses annexes sont à renvoyer selon la date prescrite pour garantir l'accès de la session visée. La participation est validée par le paiement de la finance d'inscription.

Article 3 : La décision est communiquée au candidat dans un délai de 20 jours ouvrables. *La décision est ferme et irrévocable.* En cas de refus, les frais d'inscription sont remboursés dans un délai de 3 semaines.

Article 4 : En cas d'annulation d'inscription par des étudiants admis, ceux-ci doivent impérativement le signaler par lettre recommandée à CREA et les clauses de désistements mentionnées dans le contrat d'admission s'appliquent.

Article 5 : Tous les cas litigieux sont gérés par le service juridique de CREA et aucun droit de recours n'est possible sur le processus d'admission.